

P.V. n° 8 - Séance du 5/11/2018

Présents : MM Monsieur (Président), Robas (Vice-président, Trésorier), De Leener (Secrétaire), MM Beckers, Claes, Dekoninck, Mlle El Haddouchi, MM Gilles, Lambert, Mme Roisin, Mr Squiflet

### 1. Correspondance in

- Demande d'attestation pour mutation administrative :
  - 0836 St Augustin (201584 Cammue)
  - 2640 Friendly Bulls (2646 Mayorga)

### 2. Correspondance out

- Délivrance d'attestation pour mutation administrative : voir point 1

### 3. Championnat

- Forfait pour avoir aligné une fille en U14
  - Rencontre ProvU14D0905 La Chenaie – Canter 0 – 20
- Forfait annoncé
  - Rencontre EliU12A0706 United – Royal 4 20 – 0
  - Rencontre ProvU12B0505 Friendly Bulls – St Augustin 0 - 20
- Forfait, équipe absente
  - Rencontre EliU120504 Eclair – BCU Ganshoren 20 – 0
- Application PC 59 – délai de 7 jours
  - Rencontre EliU21B0702 Friendly Bulls – Nivelles se disputera le 1/12/2018 à 14h30
  - Rencontre U10D0703 Linthout – Castors Braine se disputera le 24/11/2018 à 14h00

### 4. Trésorerie

- Amendes : PC 16 : absence licence, carte d'identité, visite médicale – PC 33 : licence technique – PC 48 : carte rentrée hors délai ou incomplète – PC 66 : résultats communiqués tardivement

Journée du 28/10/2018

Club	n° de rencontre	Article
48	HP3A0505	33
70	P3D0704	33
130	DU160302	33
130	P1DU120403+P1H0803	66
400	HP3A0501	33
836	P1D0504	33
1168	HP3A0701	33
201584	HP2A1205	48
1949	ProvU14E0705	33
2316	HP2B0502	33
2344	HP3B0903+ProvU14E0705	33
2631	P3D2505	33
2646	HP3C0306	33
2714	HP3B0906	33

## 5. Actualité de la province

- Dossier rencontre ProvU18C1703 Ecole européenne – La Chenaie
  - Le CP décide d'annuler le forfait infligé à Ecole européenne – motivation : lors de la réception de la plainte introduite auprès du Procureur régional, transmise par les soins du CJP en charge du dossier, il appert qu'après examen de celui-ci, il y a eu un quiproquo entre le CP et le SG. De ce fait le CP a infligé le forfait sur une mauvaise compréhension entre les parties. En conséquence, le CP a annulé le forfait et ne comptabilisera uniquement qu'une amende prévue au PC33A, le coach étant bien affilié le 18/9/2018 auprès de l'Ecole européenne et sa licence de coach n'étant approuvée que le 9/10/2018

### Avis aux clubs – modifications et remises tardives de rencontres en jeunes

Suite à une réunion avec la CFA, le convocateur et le CP, il a été décidé que vu la charge de travail des convocations en jeunes et les problèmes que cela entraîne suite aux remises sollicitées hors délai, que toute demande doit être introduite au plus tard 10 jours avant la rencontre, le délai ultime étant le vendredi précédent  
Exemple : week-end du 18/11/2018, date ultime le vendredi 9/11/2018

Toute demande qui serait sollicitée pendant ce délai, sera examinée avec attention par le CP avant accord éventuel

Prochaine réunion : 19/11/2018